

Avenant simplifié n° 2 à la convention financière du 26 janvier 2006

pour la rénovation du quartier de la République à Avion

Préambule :

M. le Maire de la ville d'Avion, M. le Directeur de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, M. le Préfet du Pas-de-Calais, M. le Président du Conseil Régional, M. le Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations, M. le Président de la CommunAupole, M. le Président du Conseil d'Administration de Pas-de-Calais Habitat, M. le Président du Conseil d'Administration de la Foncière Logement ont signé le 26 janvier 2006 la convention financière pour la rénovation urbaine du quartier de la République à Avion.

En application de l'article 15-2 de la convention ci-dessus mentionnée, celle-ci peut faire l'objet d'un avenant simplifié pour tout ajustement nécessaire entre les points d'étape, (et entre autres pour toute modification dans l'échéancier de réalisation des opérations prévues au tableau financier annexé à ladite convention).

Motivations de l'avenant simplifié n°2 :

- **Signature du Conseil Régional**

Le 31 janvier 2007, Monsieur le Préfet du Pas de Calais, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Monsieur le Maire d'Avion, Monsieur le Président de la Société d'Economie Mixte Artois Développement ont signé un avenant simplifié n° 1 incluant la Société Artois Développement, Maître d'Ouvrage missionné par la Commune d'Avion dans les signataires de la Convention Financière. Il convient, par cet avenant simplifié n° 2, en raison de la participation financière du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais à des opérations pour lesquelles Artois Développement est Maître d'Ouvrage, d'inclure Monsieur le Président du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais comme signataire de cet avenant simplifié n° 1.

- **Modification de maître d'ouvrage**

A son alinéa I, l'article 23 de la convention publique d'aménagement conclue entre la ville d'Avion et la SEM Artois Développement stipule que « Les charges supportées par l'aménageur pour la réalisation de l'opération objet du présent sont couvertes par notamment [...] les subventions [...] ».

A son alinéa IV, l'article 23 de la convention publique d'aménagement stipule que « L'aménageur est autorisé à solliciter lui-même, en vue de la réalisation de l'opération inscrite en objet du présent contrat, l'allocation de toute subvention ou aide financière directe ou indirecte auprès de tout organisme »

Pour la réalisation et le financement des opérations d'ingénierie inscrites dans la convention du 26/01/2006, la société d'économie mixte Artois Développement, maître d'ouvrage missionné par la commune d'Avion, doit en conséquence figurer comme maître d'ouvrage.

- **Regroupement d'opérations**

L'avenant vise à modifier le tableau financier par regroupement d'opérations, afin de se conformer à l'organisation des opérations physiques, et au dépôt des dossiers de demande de subvention. Ceci concerne :

- **Les opérations d'aménagement, sous maîtrise d'ouvrage Artois Développement**, qui seront regroupées par tranches fonctionnelles de la manière suivante :

AMENAGEMENTS - opérations physiques n° 3 à 17 de la convention	Démarrage		Durée en semestres
<i>Aménagement rue Marcel Cachin</i>	2006	2	2
<i>3ème tranche anneau structurant (rue L. Michel-Anatole France)</i>	2007	1	2
<i>Terrain de football + jardins ouvriers</i>	2006	2	2
<i>Aménagement du site des abords Hêtres et Fresnes</i>	2006	1	1
<i>Requalification du bd Anatole France</i>	2007	1	2
<i>Site Pétunias, Primevères, Fuschias</i>	2007	1	2
<i>2ème tranche anneau structurant (bd M. Thorez-rue R. Rolland)</i>	2007	1	2
<i>4ème tranche anneau structurant (Anatole France, rue Charles Helles)</i>	2007	1	2
<i>Place Lebas</i>	2008	1	2
<i>Aménagement du terrain des 14</i>	2008	1	2
<i>Axe Piéton central</i>	2007	1	2
<i>Extension urbaine tranche 1</i>	2006	1	2
<i>Extension urbaine tranche 2</i>	2006	1	2
<i>Extension urbaine tranche 3</i>	2007		
<i>Extension urbaine tranche 4</i>	2008		

AMENAGEMENTS - proposition de regroupement en 5 opérations	Démarrage		Durée en semestres
<i>Tranche 2 : anneau structurant phases 2,3 et 4</i>	2007	1	2
<i>Tranche 3 : aménagement rue Marcel Cachin et requalification du bvd Anatole France</i>	2006	2	3
<i>Tranche 4 : aménagement du site des abords Hêtres et Fresnes et piétonnier central</i>	2006	1	4
<i>Tranche 5 et 6 : aménagement site Pétunias, Primevères, Fuschias + aménagement place Lebas + aménagement terrains de football et jardins ouvriers + aménagement terrain des 14</i>	2006	2	5
<i>Tranche 7 : extensions urbaines 1, 2, 3 et 4</i>	2006	1	6

Remarque : les nouveaux échéanciers correspondent à la fusion des échéancier des opérations regroupées.

- Au sein de la famille 06, les 2 opérations de résidentialisation des Hêtres partie 1 et partie 2, en maîtrise d'ouvrage Pas-de-Calais Habitat, sont regroupées en une seule, intitulée Les Hêtres.

Avenant :

Vu la convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier de la République à Avion en date du 26 janvier 2006, et l'avenant n°1 du 31 janvier 2007 à cette convention, les modifications suivantes sont apportées au texte d'origine au texte d'origine :

Article 1

A l'alinéa 4-1 de l'article 4 de la convention, le maître d'ouvrage indiqué dans les tableaux « Ingénierie et conduite de projet » n'est plus Ville mais « SEM Artois Développement », **pour les opérations suivantes :**

Etudes préalables et expertises

Intitulé	Année	SEM	ANRU	Total
Etude complémentaire	2005	10 000	40 000	50 000

Documentation

Intitulé	Pas-de-Calais Habitat	SEM	ANRU	Total
Dossier de présentation 2004	4 250	4 250	8 500	17 000

Article 2

A l'alinéa 2 de l'article 4, le tableau résidentialisation est modifié comme suit :

Opérations	Opérateur	Financement	Nbre logts	Type de réhabilitation	Coût TTC	Plan de financement					
						Program.	Communaupole	ANRU	1% Artois	Pas-de-Calais Habitat	
										Fonds propres PDCH	Prêts PRU
Les Hêtres	Pas-de-Calais habitat	2007	72	TE et accompagnement des travaux d'aménagement des espaces publics	194 000 €		18 538 €	97 000 €	0	0	78 462 €
Iris, Giroflées, Pervenches	Pas-de-Calais habitat	2007	110	TE	88 500 €			44 250 €	0	0	44 250 €
Jonquilles, Primevères, Mimosas	Pas-de-Calais habitat	2007	88	TE	53 200 €			26 600 €			26 600 €

Article 3

A l'alinéa 4 de l'article 4 de la convention,

- le tableau « Aménagement et création des espaces publics » est modifié comme suit :

* Nouvelles voies et voies requalifiées, places de quartier, espaces verts, jardins

1	Quartier de la République-Opérations d'aménagement au Sud du Boulevard Thorez	OS	Prix de revient HT	ANRU	SEM	PDCH	Conseil Régional
Secteur Place Jean Lebas Nord							
	Aménagement des rue Saint-Just et Couthon (site Jacinthes, Jasmins, Anémones, Capucines)	2006	185 000	148 000	37 000	0	0
	Aménagement des rue Marat, Montagnards, Eluard compris rue Romain Rolland (site Roses, Digitales, Pensées)	2005	627 700	382 160	95 540	150 000	0
Secteur Place Jean Lebas Sud (site Hortensias) compris viabilisation des parcelles Nouveaux logements Foncière et Pas-de-Calais Habitat							
	Prolongement des rues Marat et Robespierre et prolongation et aménagement de la Place Lebas +déplacement du terrain de football existant et création de jardins locatifs + viabilisation du terrain des 14	2007	2 923 300	2 025 270	553 860	144 000	208 170 pour l'aménagement de la Place Lebas
Secteur Thorez/Rolland							
	Création de l'anneau structurant 2 ^{ème} tranche reliant le Bd Thorez à la rue Romain Rolland	2007	250 000	200 000	50 000	0	0
	Viabilisation des îlots Primevères et Fuchsias (site Pétunias, Primevères et Fushias)	2007	660 000	368 000	92 000	200 000	
2	Quartier de la République-Opérations d'aménagement au Nord du Bd Thorez						
	Création de l'anneau structurant 3 ^{ème} tranche reliant la rue Louise Michel et le Bd Anatole France + 4 ^{ème} tranche reliant le Bd Anatole France et la rue Ch. Helles	2007	928 784	743 027	185 757	0	0
	Aménagement du parking arrière des cellules commerciales situées en RDC des Hêtres + aménagement d'un axe piétonnier central reliant le Nord au Sud du quartier	2007	1 140 000	762 000	228 000	0	150 000 pour l'aménagement d'un piétonnier central
	Aménagement de la rue Marcel Cachin + requalification du Bd Anatole France et viabilisation des parcelles pour petits collectifs	2008	962 200	716 960	178 440	66 000	0

* Le financement du mail piéton, intitulé extension urbaine, est inclus dans un ensemble d'opérations réalisées par la SEM Artois développement, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Le plan de financement exact de l'opération fait apparaître des cessions foncières en recette sur une opération déficitaire

	Coût HT	SEM	ANRU	Autres
Extension urbaine	5 148 611 €	400 000 €	1 871 744 €	2 876 867

Annexe :

Le tableau financier et l'échéancier figurant à l'annexe 2 de la convention sont modifiés conformément aux dispositions ci-dessus.

Le Préfet du Pas-de-Calais, *Délégué Territorial de l'ANRU,*

Fait à Arras

le 10 juin 2008

Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine,

non signataire

Fait à

le

Le Maire d'Avion,



Fait à

Avion

le 8 juin 2008

Le Président du Conseil Régional,

Fait à Lille

le 6 juin 2008

Le Directeur Général de la SEM Artois
Développement,

Fait à Liévin

le 4 juin 2008

ARTOIS DEVELOPPEMENT

Société d'Economie Mixte
S.A. au capital de 2 084 400 euros
B.P. 135 - 62803 LIEVIN CEDEX
APE 701 C - RC BETHUNE 83 B 191
SIRET 327 910 634 00010
Tél. 03 21 44 85 00

